



Coproprietaire en impaye pour plus de 15.000 €

Par **ELIDO33**, le **21/10/2011** à **18:55**

Bonjour,

Un des copropriétaire est en impayé pour plus de 15.000€.

Nous sommes une petite copropriété de 21 propriétaires.

La personne en impayé est un retraité qui vit la plupart du temps en Afrique.

Après plusieurs procès, il a été enfin condamné.

Pas de références bancaires connues donc pas solvable.

Une AG extraordinaire vient d'être tenue pour une saisie immobilière mais en attendant on nous demande d'être solidaires et de payer ses dettes.

Pour ma part c'est pas que je ne veux pas être solidaire mais je ne peux pas.

Ma situation financière ne me le permet pas.

Que faire ?

Si je ne paie pas c'est moi qui vais me retrouver en impayé pour quelqu'un qui n'a aucuns scrupules.

Peut-on obliger un copropriétaire à payer les dettes d'un autre copropriétaire ?

Merci de vos réponse

ELIDO